



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pratiques commerciales

Question écrite n° 75253

## Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le respect du code de la consommation. En effet, il n'est pratiquement plus possible, dans le département des Alpes-Maritimes, de trouver du matériel informatique sans être obligé de payer un contrat de logiciel supplémentaire. Cela s'apparente à une vente groupée, qui serait, selon la DDCCRF, tolérée si la majorité des consommateurs y trouvait un avantage, même s'il est impossible de pouvoir évaluer l'avantage en question. Il lui demande quelles mesures elle envisage pour que de telles pratiques n'aient plus lieu.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lionnel Luca](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75253

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 15 avril 2002, page 1959